


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

N° 01/2020

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 12/03/2020  
 Reçu en préfecture le 12/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 025-212500482-20200219-2020DELIB01-DE

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 11/02/2020	L'an deux mil vingt le dix-neuf février à vingt heures trente,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 19/02/2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 16          Votants : 17          Ayant donné procuration : 1          Absents excusés : 6          Absents : 4          Exclu : 0</i>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick.</p> <p><i>Était représentée :</i> LIPSKI Jean-Pierre.</p> <p><i>Procuration donnée :</i> LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GRISEY David.</p>
<b>OBJET :</b>  <b>ORIENTATIONS          BUDGÉTAIRES 2020</b>	<p><i>Absents excusés :</i> MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.</p> <p><i>Absents :</i> LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay,</p>
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0	Pascal VILMINOT est nommé secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d'engager le débat au sein de l'assemblée,  
 Madame le Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2020 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,
- et engage le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu de Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 19 février 2020 ».


Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,  
Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame  
Agnès TRAVERSIER, Maire,  
Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,  
**Par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**  
prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame le  
Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Bavans, le 19/02/2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Agnès TRAVERSIER

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 025-212500482-20200219-2020DELIB01-DE





# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 19 FÉVRIER 2020

Nos réf : HT/DB/MCR

**Présents :** TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick.

**Excusés :**

LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GRISEY David.

**Absents excusés :**

MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.

**Absents :**

LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- Pascal VILMINOT est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 025-212500482-20200219-2020DELIB01-DE

Madame le Maire remercie Monsieur Gregory GLAB de sa présence malgré la douloureuse épreuve qu'il traverse et l'assure du soutien des membres du conseil. Monsieur GLAB remercie à son tour l'assemblée.

## Ordre du jour :

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

– rapporteur Agnès TRAVERSIER 🐾

#### I - OBLIGATIONS LEGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

- Ce débat permet à notre assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

#### II – PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 (PLF)

##### Date de parution du texte

Le projet de loi de finances 2020, qui fixe le projet de budget 2020 a été présenté par le Gouvernement le 27 septembre 2019. Après son vote au Parlement au cours du dernier trimestre, la version définitive de la loi de finances a été publiée au Journal officiel le 28 décembre 2019.

##### Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques

Le PLF 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB). La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019). Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

##### Les concours financiers de l'État et de la péréquation

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 49,8 Md€. Principale composante, la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est



stable (27 Md€). En son sein, les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : + 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le soutien de l'État à l'investissement local, qui a repris ces deux dernières années, est renforcé. Aussi, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 M€ (+6%) par rapport à 2019 pour atteindre 6 Md€ de crédits en 2020. Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017. A noter également que les dotations de l'État en faveur de l'investissement demeurent aux montants de l'an passé (notamment plus d'un milliard d'euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR).

En parallèle, la péréquation progresse elle aussi (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements) et le PLF 2020 amorce l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole, et initie une réforme des modalités de répartition de cette enveloppe. La « dotation élu local » augmente de 10 M€ (elle passera à 75 M€ en 2020) et les communes bénéficient d'un accompagnement financier à hauteur de 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité.

Nouvelle réduction des « variables d'ajustement » qui entraîne une amputation de la compensation de la réforme du versement transport pour le bloc communal (communes et EPCI). Conséquence directe, le fonds de compensation du versement transport passera de 91 à 48 M€ en 2020.

Pour les Régions, baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 55 M€ en 2020.

### Les principales mesures fiscales

#### Pour les particuliers

La loi prévoit :

- la première tranche imposable est ramenée de 14 à 11% et le reste du barème est ajusté. Les ménages relevant des taux d'imposition les plus élevés (41% et 45%) ne sont pas concernés ;
- l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires (comme en 2019) ;
- la défiscalisation et une exonération de toute cotisation sociale et contribution de la prime exceptionnelle, qui est reconduite en 2020 ;
- une revalorisation de la prime d'activité à hauteur de 0,3% et une hausse de près de 10% des crédits dédiés à cette prime ;
- la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux. Pour les 20% de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023.

En remplacement de la taxe d'habitation, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

En matière de logement, sur amendements des députés, le prêt à taux zéro (PTZ) pour les logements neufs en zones B2 et C, dites détendues en raison d'un bon équilibre entre l'offre et la demande de biens, est prolongé d'un an. Dans l'ancien, le dispositif fiscal dit "Denormandie" est reconduit et étendu à l'ensemble du territoire des communes concernées au lieu des seuls centres-villes. La liste des travaux éligibles à ce dispositif est complétée.

#### Pour les entreprises

- l'impôt sur les sociétés passe de 33,3% à 31% pour les grandes entreprises et de 31% à 28% pour les petites et moyennes entreprises ;
- suppression progressive de certaines niches fiscales (gazole non routier, déduction forfaitaire spécifique) ;
- mesures pour lutter contre la fraude à la TVA dans le commerce en ligne.

#### En matière écologique

La loi contient plusieurs mesures :

- la transformation sur 2 ans, en 2020 et 2021, du crédit d'impôt de transition énergétique (CITE) en une nouvelle prime. En 2020, cette prime doit bénéficier à 40% des foyers les plus modestes, les 40% suivants pouvant encore recourir au CITE. Les 20% des ménages les plus aisés sont désormais exclus du dispositif ;
- une évolution de la prime de conversion, recentrée sur les véhicules les moins polluants et les ménages modestes ;
- une augmentation des crédits en faveur du bonus automobile de 50% par rapport à 2019 pour accompagner le développement du marché des véhicules électriques.

#### Les prestations sociales

En 2020, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est revalorisée de 0,3%.

Par ailleurs, à partir du mois d'avril 2020, les aides au logement sont calculées sur la base des revenus de l'année en cours et non plus sur ceux perçus 2 ans auparavant.

#### L'évolution des effectifs publics de la fonction publique d'État

Pour 2020, l'État table sur un solde global des créations et des suppressions d'emplois de -47.

Les ministères régaliens bénéficient de créations d'emplois (+1 536 pour l'intérieur et ses opérateurs, +1 520 pour la justice et +274 pour les armées et ses opérateurs).

Les effectifs du ministère de l'éducation nationale restent stables. Ceux des autres périmètres ministériels et de leurs opérateurs baissent (3 335 suppressions nettes d'emplois).



**Déclaration de revenus**

Le gouvernement compte également supprimer la déclaration de revenus pour les contribuables dont la déclaration ne nécessite pas de compléments ou de modifications. Pour les plusieurs millions de foyers concernés, une simple déclaration tacite suffira.

**Taxe pour les Contrats à Durée Déterminée d'usage**

Le texte vise également à prévenir le recours abusif au CDD d'usage. En pratique, ce type de contrat est souvent conclu pour des durées très courtes. Afin d'inciter les employeurs à opter pour des durées plus longues, la loi instaure une taxe forfaitaire de 10 euros par contrat pour les CDD conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Redevance télé**

Le montant de la redevance télé (contribution à l'audiovisuel public) baissera d'un euro. Il passera de 139 euros à 138 euros en 2020.

**Malus auto**

L'exécutif va à nouveau durcir la grille du bonus - malus écologique lors de l'achat d'un véhicule. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le malus auto (taxe CO2) 2020 s'appliquera aux véhicules émettant 110 g de CO2 par km ou plus. Actuellement, ce seuil est fixé à 117 g.

Le nouveau barème s'appliquera du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 2020. A cette date, un second barème entrera en vigueur afin de tenir compte du nouveau protocole WLTP (« Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedures ») qui modifiera tant les montants de la taxe que le calcul du taux d'émission de chaque véhicule.

**Poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales**

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans ce PLF 2020, mais le processus sera effectivement lancé après 2022. L'État annonce une compensation grâce à la mise en place d'un coefficient correcteur (le « coco »). Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

**III – PRESENTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE : Annexes 1 à 4****ANNEXE 1**

COMMUNE		
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>+ 348 675.64 €</b>
Résultat section FONCTIONNEMENT	<b>+ 407 065.97 €</b>	
Résultat section INVESTISSEMENT	<b>- 58 390.33 €</b>	
<b>RESULTAT 2019</b>		<b>+ 265 911.78 €</b>
Section FONCTIONNEMENT - par chapitre		
<b>Recettes :</b>		
Atténuation de charges	78 696.80 €	
Opérations d'ordre entre section	15 000.00 €	
Produits des services	245 254.33 €	
Impôts et taxes	1 834 063.24 €	
Dotations et participations	838 102.64 €	
Autres produits gestion	105 274.41 €	
Produits financiers	3.50 €	
Produits exceptionnels	306 975.68 €	
<b>Total recettes (A)</b>	<b>3 423 370.60 €</b>	
<b>Dépenses :</b>		
Charges caractère général	657 334.01 €	
Charges personnel	1 617 362.19 €	
Atténuations produits	44 633.00 €	
Autres charges gestion	351 826.64 €	
Charges financières	27 954.05 €	
Charges exceptionnelles	2 935.26 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	87 684.84 €	
<b>Total dépenses (B)</b>	<b>2 789 729.99 €</b>	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2019 (A-B)</b>		<b>+ 633 640.61 €</b>
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
<b>Recettes :</b>		
Dotations (taxe aménagement/FCTVA)	66 698.95 €	
Subventions	62 731.00 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	90 184.84 €	
Emprunts-cautions	1 000 000.00 €	
<b>Total recettes (C)</b>	<b>1 219 614.79 €</b>	



<b>Dépenses :</b>		
Dotations (taxe aménagement versée à PMA)	6 981.56 €	
Remboursement capital d'emprunts	207 340.86 €	
Immobilisations incorporelles (logiciels)	3 426.80 €	
Immobilisations corporelles (chaufferies, fenêtres bibliothèque, volets électriques école Radreau, véhicules, tondeuses, ...)	182 852.03 €	
Travaux (construction restauration, réaménagement Place Centrale, travaux voiries, rénovation éclairage public, ...)	1 186 717.07 €	
Opérations d'ordre entre section	15 025.00 €	
<b>Total dépenses (D)</b>	<b>1 587 343.62 €</b>	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT 2019 (C-D)</b>		<b>-367 728.83 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT (Résultat 2018 + résultat 2019)</b>		<b>+ 614 587.42 €</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2019</b>		<b>-339 671.47 €</b>
<b>Recettes (subventions notifiées) :</b>		
Emprunt	787 341.00 €	
FCTVA	100 561.00 €	
Subventions	365 092.00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>1 252 994.00 €</b>	
<b>Dépenses :</b>		
Cautions logement	650.00 €	
Immobilisations incorporelles	16 185.20 €	
Immobilisations corporelles	226 209.64 €	
Travaux	1 349 620.63 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>1 592 665.47 €</b>	
<b>EXCEDENT NET</b>		<b>+ 274 915.95 €</b>

## ANNEXE 2

<b>BOIS</b>		
<b>RESULTAT 2018</b>		
Résultat section FONCTIONNEMENT	+ 37 297.96 €	+ 33 059.01 €
Résultat section INVESTISSEMENT	-4 238.95 €	
<b>RESULTAT 2019</b>		
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>		
Total recettes (A)	27 693.02 €	
Total dépenses (B)	46 448.93 €	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2019 (A-B)</b>		
<b>-18 755.91 €</b>		
<b>Section INVESTISSEMENT</b>		
Total recettes (C)	8 525.95 €	
Total dépenses (D)	1 563.65 €	
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT 2019 (C-D)</b>		
<b>+ 6 962.30 €</b>		
<b>EXCEDENT NET (Résultat 2018 + résultat 2019)</b>		
<b>+ 21 265.40 €</b>		

Patrick ADDE : « Le nombre d'affouagistes diminue. Cette année, on va récupérer du bois suite aux deux dernières tempêtes, ça sera assez important au niveau cubage »

Agnès TRAVERSIER : « On est toujours en excédent sur ce budget »

Patrick ADDE : « Après, il faudra peut-être trouver des professionnels parce que le bois va se dégrader »

Agnès TRAVERSIER : « Il y a parfois un problème d'accessibilité pour des particuliers »

Patrick ADDE : « Là, il est accessible pour la plupart »

## ANNEXE 3

<b>BATIMENTS LOCATIFS</b>		
<b>RESULTAT 2018</b>		
Résultat section FONCTIONNEMENT	-12 950.00 €	+ 8 696.20 €
Résultat section INVESTISSEMENT	21 646.20 €	
<b>RESULTAT 2019</b>		
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>		
Total recettes (A)	312 313.00 €	
Total dépenses (B)	296 411.97 €	
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2019 (A-B)</b>		
<b>+ 15 901.03 €</b>		



Section INVESTISSEMENT	
Total recettes (C)	0.00 €
Total dépenses (D)	3 082.83 €
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT 2019 (C-D)</b>	
	<b>-3 082.83 €</b>
<b>EXCEDENT NET (Résultat 2018 + résultat 2019)</b>	
	<b>+ 21 514.40 €</b>

## ANNEXE 4

13 LOGEMENTS CENTRE	
<b>RESULTAT 2018</b>	
	<b>+ 472.13 €</b>
Résultat section FONCTIONNEMENT	+ 4 857.00 €
Résultat section INVESTISSEMENT	-4 384.87 €
<b>RESULTAT 2019</b>	
	<b>+ 4012.08 €</b>
Section FONCTIONNEMENT	
Total recettes (A)	71 426.92 €
Total dépenses (B)	55 682.56 €
<b>RESULTAT section FONCTIONNEMENT 2019 (A-B)</b>	
	<b>+ 15 744.36 €</b>
Section INVESTISSEMENT	
Total recettes (C)	29 229.87 €
Total dépenses (D)	40 962.15 €
<b>RESULTAT section INVESTISSEMENT 2019 (C-D)</b>	
	<b>-11 732.28 €</b>
<b>EXCEDENT NET (Résultat 2018 + résultat 2019)</b>	
	<b>+ 4 484.21 €</b>

**IV – TRAVAUX EN COURS****► Construction d'un bâtiment dédié au périscolaire et à la restauration scolaire :**

- Suite à la validation de l'Avant-Projet Détaillé (APD), suite à la publication du marché Travaux composé de 13 lots puis à la sélection des candidats retenus sur la base de l'analyse des offres transmise par le maître d'œuvre (cabinet d'architecture SOLMON), les marchés ont été notifiés et les travaux de terrassement ont commencé en décembre 2019.

- Les fondations seront commencées très prochainement (armatures commandées).

- Le cumul du montant des offres des candidats retenus pour les 13 lots est conforme à l'estimatif émis par le maître d'œuvre (estimatif au stade de l'APD d'un montant de 733 708.00 € HT, cumul des montants des offres retenues d'un montant de 725 805.97 € HT, montant porté à 733 803.17 € HT sur demande du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de brise-soleils orientables afin d'être en conformité par rapport à l'avis de la commission régionale chargée d'étudier les demandes de subvention dans le cadre du dispositif Effilogis et prendre en compte le confort d'été de l'installation).

- En raison de nombreuses contraintes techniques liées à la mise en œuvre de panneaux en bois comme support pour l'isolation biosourcée et l'étanchéité (dispositif indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le cahier des charges du dispositif Effilogis mais qui ne dispose pas d'avis technique validé par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – CSTB), nous avons dû publier plusieurs fois le lot n°3 (Charpente et ossature bois) car des informations techniques de nature à rompre l'égalité de traitement des candidats nous sont parvenues en cours de consultation.

De ce fait et au regard de la durée prévisionnelle des travaux, le bâtiment pourra (sauf imprévu) être investi pour la rentrée de janvier 2020.

**► Place Centrale :**

Les travaux de réaménagement sont en cours de finalisation. Seules les résines gravillonnées seront mises en œuvre au printemps (besoin de conditions météorologiques favorables).

**► Couverture d'un des deux terrains de tennis du Quartier Bel-Air**

- Les relevés topographiques et les études de sol ont été réalisés.

- L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé.

- L'Avant-Projet Détaillé (APD) a été finalisé et la phase Projet/Dossier de Consultation des Entreprises a été enclenchée.

- La publication du marché Travaux devrait intervenir semaine 8 ou 9.

**► Réaménagement du Carrefour rues des Fleurs et du Carrosse**

- Les travaux sont terminés et partiellement réceptionnés.

- Quelques réserves mineures et qui ont d'ores-et-déjà en partie été soldées ont été émises par la Commune.

- Les résines gravillonnées seront réalisées au printemps (besoin de conditions météorologiques favorables).



V – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT

Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Dépenses retenues	Observations
<b>Commission "Urbanisme - Travaux - Forêt - Cimetière"</b>			
<b>* Voirie :</b>			
<b>Signalisation verticale</b>			
Divers panneaux de police, fourreaux et mâts	10 000,00 €	6 000,00 €	
Remplacement plaques de rue	2 000,00 €	2 000,00 €	
Installation d'un radar pédagogique Route de Présentevillers	2 000,00 €		
<b>Bernard DURY : « Le radar pédagogique n'est pas vraiment indispensable »</b>			
Remplacement des panneaux d'indication des institutions et commerces	2 500,00 €	2 500,00 €	Contrat publicitaire possible pour autofinancement
<b>Agnès TRAVERSIER : « À voir, car les commerçants sont déjà beaucoup sollicités »</b>			
Installation de personnages 3D aux abords des écoles	2 500,00 €	2 500,00 €	
<b>Séverine MORANDINI-HENRICI : « Surtout après le Colruyt, le matin quand il fait bien nuit, le long de la Grande Rue, il y a un manque de visibilité au niveau des passages piétons. C'est dangereux pour les enfants qui traversent pour aller prendre le bus »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « On a le projet de poser des panneaux lumineux qui se déclenchent au passage du piéton, pour alerter les conducteurs »</b>			
<b>Céline JELIC : « L'installation de personnages 3D serait judicieuse aussi le long de la départementale »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « On va prioriser vers les écoles car le coût d'un personnage 3D est de 800 € environ. On fera en fonction des crédits restants »</b>			
Mobilier urbain : corbelles, bancs, barrières, potelets...	5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>Agnès TRAVERSIER : « À peine installés, des cendriers ont été arrachés »</b>			
<b>Céline JELIC : « Les barrières seraient mises où ? »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « Une au bout du chemin qui relie la rue des Jardins à la rue des Vergers, pour obliger les enfants à s'arrêter, et rue des Framboisiers par rapport aux problèmes de stationnement. Très régulièrement, PMA nous informe que les camions n'ont pas pu passer pour ramasser les ordures ménagères parce que les voitures sont mal garées, malgré les panneaux de stationnement interdit et malgré les procès-verbaux »</b>			
Remplacement de miroirs de voirie	2 000,00 €	2 000,00 €	
<b>Signalisation horizontale</b>			
Gabarits de traçage (parking, PMR, stationnement interdit, traces de pas...) (fabrication ou achat en fonction des résultats de la consultation)	1 500,00 €	1 500,00 €	
Bandes podotactiles, résines gravillonnées, bandes d'éveil et rails de guidage PMR (aux abords des ERP)	6 000,00 €	3 000,00 €	Mise en accessibilité de la voirie/PMA
<b>Entretien</b>			
3 campagnes de balayage mécanisé avec traitement des déchets	7 000,00 €	7 000,00 €	
Campagne de blow-patcher sur les voiries fissurées	4 000,00 €	2 800,00 €	
<b>Travaux</b>			
Réfection du trottoir affaissé (Charbonnière)			
Campagne de réfection des trottoirs abîmés dans les lotissements (notamment dans les rues Pergaud, Hugo, Cuvier, Pasteur, Lelache)	70 000,00 €	50 000,00 €	Impact sécheresse 2018 DETR
<b>Patrick ADDE : « Il faudrait supprimer le rond-point en bas de la rue de la Charbonnière... »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « Il faudra faire une étude aussi sur le bas »</b>			
<b>Patrick ADDE : « Il y a aussi le problème des déjections canines et des haies qui empiètent sur le domaine public »</b>			
Étude, sécurisation et réfection des intersections entre les rues de la Côte, du Bois Joli, du Carrosse et des Campenottes	80 000,00 €	80 000,00 €	DETR
Prolonger le trottoir qui finit à l'angle des rues du Bois Joli et du Corps Franc jusqu'à la rue des Bleuets (cheminement écoliers)	40 000,00 €	40 000,00 €	DETR
Création de places de parking devant la bibliothèque	25 000,00 €	25 000,00 €	DETR
<b>Agnès TRAVERSIER : « C'est une priorité, en relation avec l'ouverture de la structure restauration scolaire/périscolaire »</b>			
Réfection du chemin des chasseurs	10 000,00 €	10 000,00 €	DETR
<b>Agnès TRAVERSIER : « Ce sera un ajout d'une couche de tout-venant »</b>			
Réfection de la rue de la Prairie (en enduit bi-couche)	30 000,00 €	30 000,00 €	DETR
<b>Patrick ADDE : « On l'avait fait tout au début, peut-être pas jusqu'au bout mais sur toute la largeur »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « C'était en blow patcher »</b>			
<b>Bernard DURY : « Le résultat n'est pas terrible »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « Pour la rue des Acacias, cette solution est suffisante »</b>			
<b>Patrick ADDE : « Ce n'est pas simple pour la rue de la Prairie, il y a des écoulements d'eau »</b>			



Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Dépenses retenues	Observations
<b>* Bâtiments - cimetière - forêt</b>			
Diagnostic de performance énergétique (en lien avec le Conseiller Énergie Partagé et SYDED)	10 000,00 €	10 000,00 €	Subvention SYDED (déjà appliquée)
Tous bâtiments : remplacement de blocs de secours (BDS) classiques défectueux par des BDS LED	2 000,00 €	2 000,00 €	Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)
Tous bâtiments : luminaires LED (remplacement au fur et à mesure) et remplacement de tous les luminaires de la Salle Polyvalente	3 000,00 €	3 000,00 €	CEE
Tous bâtiments : clefs et cylindres - mise à jour de l'organigramme des accès	11 000,00 €	11 000,00 €	
Salle omnisports : réfection complète toiture	150 000,00 €	150 000,00 €	Département, Région, DETR
Salle omnisports : remplacement du bardage PVC	2 000,00 €	2 000,00 €	Département, Région, DETR
<b>Patrick ADDE : « Pour quelle surface ? »</b> <b>Agnès TRAVERSIER : « La partie qui s'en va, c'est juste ponctuel »</b>			
Salle omnisports : remplacement porte de secours (façade nord)	2 500,00 €	2 500,00 €	Département, Région, DETR
Salle omnisports : remplacement chauffage (radiants gaz)	75 000,00 €	75 000,00 €	Département, Région, DETR
Salle omnisports : installation vannes de coupure intermédiaires	600,00 €	600,00 €	Département, Région, DETR
Salle omnisports : traitement des bardages en façade	2 000,00 €	2 000,00 €	Département, Région, DETR
Salle omnisports : remplacement colonnes de douche	1 000,00 €	1 000,00 €	Département, Région, DETR
Mairie : reprise des soubassements	1 500,00 €	1 500,00 €	
<b>Agnès TRAVERSIER : « C'est au niveau du CCAS. On fera venir un sourcier car la salle de réunion est régulièrement inondée »</b>			
La poste : reprise étanchéité avant-toit	3 500,00 €	3 500,00 €	
Salle des Fêtes : isolation tuyauterie Centrale de Traitement de l'Air	4 500,00 €	4 500,00 €	
Salle des Fêtes : remplacement chaufferie	18 000,00 €	18 000,00 €	
<b>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « La régulation fonctionne bien ; c'est surtout pour avoir une solution moins énergivore »</b> <b>Agnès TRAVERSIER : « Les modes d'emploi des ustensiles ont disparu »</b> <b>Christian BEDEZ : « On pourrait avoir un cahier de consignes, à remettre aux locataires de la salle, et à récupérer »</b> <b>Patrick ADDE : « Le mieux serait une plaque en dur gravée sur chaque appareil !! On avait aussi envisagé de changer le mobilier »</b> <b>Agnès TRAVERSIER : « Pas en 2020 »</b>			
Salle des Fêtes : remplacement sonorisation	7 500,00 €	7 500,00 €	
Local pétanque : isolation plafond	6 000,00 €	6 000,00 €	CEE
Crèche Halte-garderie : bardages extérieurs bois à reprendre	3 000,00 €	3 000,00 €	
Bibliothèque : réfection façades (y compris isolation extérieure)	25 000,00 €	5 000,00 €	
<b>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Le diagnostic énergétique va donner une feuille de route ; il ne sera peut-être pas judicieux de mettre une isolation extérieure »</b> <b>Agnès TRAVERSIER : « On ne laisserait que le ravalement de la façade »</b>			
École Dolto : déplacement de la porte qui donne sur le dégagement (suite au passage de la commission de sécurité)	700,00 €	700,00 €	
Ateliers municipaux : remplacement de 3 portes sectionnelles	8 000,00 €	8 000,00 €	
Ateliers municipaux : réfection de la toiture (y compris isolation)	50 000,00 €	50 000,00 €	DETR
<b>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Il vaut mieux privilégier une opération globale. Il y a besoin, il y a des fuites ; on fait des réparations ponctuelles systématiquement ; il y a de la corrosion perforante »</b> <b>Agnès TRAVERSIER : « Il faudra prévoir des subventions »</b> <b>Patrick ADDE : « Tous les bâtiments couverts avec de la structure tôle ont le même problème »</b> <b>Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ils ont 35 à 40 ans »</b>			
Ateliers municipaux : remplacement chauffage (radiants gaz)	8 000,00 €	8 000,00 €	DETR
Installation de visiophones Radreau 1 et 2	4 000,00 €	4 000,00 €	
<b>David GRISEY : « Juste un suffirait »</b>			
Travaux dans la forêt (ONF)	7 000,00 €	7 000,00 €	Devis ONF
<b>* Matériel - véhicules ateliers municipaux</b>			
Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion en remplacement de la C1	13 000,00 €	13 000,00 €	Reprise C1
Vente d'un des deux poids lourds pour achat d'un véhicule de taille intermédiaire et modulable (type Unimog par exemple, ou PL 7 Tonnes)	70 000,00 €		Reprise de l'un des 2 PL



Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Dépenses retenues	Observations
Pneumatiques véhicules	1 500,00 €	1 500,00 €	
Housses de sièges véhicules	300,00 €	300,00 €	
2 échelles et 2 escabeaux	800,00 €	800,00 €	
Outils espaces verts (2 tronçonneuses et 2 débroussailleuses)	2 300,00 €	2 300,00 €	
Matériel espaces verts non-motorisé : pelle, pioches, râtaux, binette	200,00 €	200,00 €	
Matériel d'électricien : détecteur de champs magnétiques, testeur	300,00 €	300,00 €	
Sécateur électrique	1 800,00 €	1 800,00 €	
<b>Bernard DURY : « Attention à la sécurité. Il faut des gants mécaniques »</b>			
Bâches pour réhabilitation de la grande serre	5 000,00 €	5 000,00 €	
Aspirateur de chantier	300,00 €	300,00 €	
Clefs à choc pneumatique (y compris flexible)	350,00 €	350,00 €	
Outils mécanique	1 000,00 €	1 000,00 €	
Big bag d'enrobés à froid	125,00 €	125,00 €	
Meuleuse et perforateur sans fil	800,00 €	800,00 €	
Carotteuse	3 000,00 €	3 000,00 €	
Pincettes de voirie	100,00 €	100,00 €	
Flexible de signalisation de fouilles	800,00 €	800,00 €	
<b>Commission "Culture - Animation - Vie associative"</b>			
Implantation d'agrès sportif urbain en libre-service	20 000,00 €	20 000,00 €	
<b>Agnès TRAVERSIER : « On a demandé au Bureau du Paysage, après la rue des Cerisiers et la Place Centrale, de nous présenter un projet d'aménagement de l'espace qui continue jusqu'à la poste, en favorisant l'aspect piétons/cyclistes. L'implantation de cet agrès sportif urbain en libre-service en fait partie, ainsi que l'aménagement du monument aux Morts »</b>			
Renouvellement des tatamis gymnase Bel Air (150 m2)	2 250,00 €	2 250,00 €	
Salle de garde : remplacement tables, grillage et crépis sommet salle	500,00 €	500,00 €	
Chorale : renouvellement sonorisation	500,00 €	500,00 €	
<b>Agnès TRAVERSIER : « Lorsque les Sociétés demandent du matériel, désormais, il n'y aura plus de subventions exceptionnelles ; on préfère que les factures arrivent à la mairie pour récupérer la TVA »</b>			
<b>Commission "Environnement - Développement durable - Communication"</b>			
Éclairages d'ambiance pour mise en valeur du patrimoine	2 000,00 €	2 000,00 €	
Illuminations	10 000,00 €	10 000,00 €	
Création d'un nouveau site internet (rémunération stagiaire)	5 000,00 €	1 000,00 € ?	
Rénovation éclairage public (passage en LED) : 3 <sup>ème</sup> et dernière tranche des travaux programmés dans le cadre du marché triennal	68 000,00 €	68 000,00 €	Subventions SYDED
Point R enterré	20 000,00 €	20 000,00 €	Containers fournis par PMA
<b>Agnès TRAVERSIER : « Le container à carton est vite rempli car les cartons ne sont pas pliés »</b>			
<b>Bernard DURY : « Le dépôt des biodéchets fonctionne très bien, les containers sont pleins, il en faudra peut-être un troisième »</b>			
<b>Agnès TRAVERSIER : « Les points "R" enterrés sont beaucoup plus propres. Par contre, les camions qui viennent chercher les containers pleins ne prennent pas soin de protéger le sol et laissent des traces »</b>			
Hôtel à insectes	400,00 €	400,00 €	
Fleurissement estival et chrysanthèmes	4 700,00 €	4 700,00 €	
Fleurissement : pots de fleurs avec réservoir, terreau, création de massifs en vivaces	8 000,00 €	8 000,00 €	
<b>Commission "Jeunesse - Vie scolaire"</b>			
<b>ÉCOLE DOLTO</b>			
2 tablettes Ipad (y compris protections)	800,00 €	800,00 €	
1 Vidéoprojecteur interactif (VPI) et tableau blanc	2 600,00 €	2 600,00 €	
2 caméras pour la classe mobile	160,00 €	160,00 €	
Logiciels pour classe mobile	150,00 €	150,00 €	
1 four avec plaque à induction (périscolaire, école et centre de loisirs) - sous réserve de la validation du préventionniste du SDIS	500,00 €	500,00 €	
Matériel pédagogique	150,00 €	150,00 €	
<b>ÉCOLE RADREAU</b>			
VPI + tableau blanc	2 600,00 €	2 600,00 €	
Bancs de préaux	1 800,00 €	1 800,00 €	
5 caméras pour VPI	400,00 €	400,00 €	
Matériel pédagogique	300,00 €	300,00 €	
<b>PÔLE ENFANCE</b>			
Mobilier nouveau bâtiment dédié aux temps périscolaires et aux temps d'accueil loisirs	30 000,00 €	30 000,00 €	
Matériel pédagogique	1 000,00 €	1 000,00 €	



Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Dépenses retenues	Observations
<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>			
Machine à laver reconditionnée	250,00 €	250,00 €	
Autolaveuse (pour le PEP DOLTO)	5 000,00 €	5 000,00 €	
Aspirateurs (Maison des Associations et Maison Pour Tous)	700,00 €	700,00 €	

**Bernard DURY** : « La vidéosurveillance n'a pas été évoquée, là ce sont de gros chiffres »

**Agnès TRAVERSIER** : « Elle doit être installée sur la Place Centrale. Il va falloir étudier le projet avec la Gendarmerie. Il fera partie de la proposition du Bureau du Paysage relative à la traversée de Bavans. Pour l'instant on n'a aucun chiffrage »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Il y a de grosses difficultés techniques, ce qui fait exploser les coûts. Bavans est très étendu, avec des montées ; pour relayer le signal vidéo, c'est compliqué, il faudra installer beaucoup d'antennes relais et ça coûte cher. Pour la Place Centrale, c'est assez simple car le clocher surplombe la place, on peut recevoir le signal en mairie. Par contre, pour relayer le signal lorsque l'on est à l'entrée de Bavans route de Présentevillers ou côté Bart, ce n'est pas pareil »

**Patrick ADDE** : « Il faudra un local dédié, je ne vois pas la mairie. S'il y a plusieurs points de contrôle, ça va être compliqué pour visionner plusieurs écrans »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Ça ne pose aucun problème. Il suffit d'une armoire fermée à clé installée dans le bureau du policier municipal : une unité centrale et un écran divisé en autant de caméras »

**Agnès TRAVERSIER** : « Ça ne sera pas quelqu'un en permanence devant l'écran. En cas de problème, on pourra visionner »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Il faut être assermenté, avoir les autorisations préfectorales »

**Patrick ADDE** : « On pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait à Mathay. Je pense aux incivilités dans le Mont-Bart, ça serait efficace »

**Agnès TRAVERSIER** : « Ça a été fait de manière ponctuelle, pour savoir qui déposait des déchets »

**Patrick ADDE** : « Là-haut, c'est tous les quinze jours »

**Agnès TRAVERSIER** : « Il faudra prévoir des caméras mobiles »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « Il faudra se renseigner sur ce qu'ils ont fait à Mathay. Quand on a une autorisation pour installer une caméra, c'est pour un endroit bien spécifique. Pour la déplacer de point en point, est-ce qu'il y aurait possibilité d'un arrêté préfectoral ? à moins de déterminer à l'avance plusieurs espaces... »

**Patrick ADDE** : « C'est pour repérer les gens qui font des décharges sauvages »

**Céline JELIC** : « Il faut que ce soit signalé en entrée de ville »

**Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire** : « L'arrêté préfectoral porte sur une zone géographique bien précise. La zone doit être identifiée sur plan. Concernant la caméra mobile, il faut que ça apparaisse dans l'arrêté, on ne peut pas la placer où on veut, il s'agit d'endroits ponctuels et déterminés à l'avance »

## VI - DIAGNOSTIC FINANCIER

### A - État de la dette sur 20 ans :

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

#### État de la dette sur 20 ans du budget Commune

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2019	1 864 362,83	771 838,71	68 959,10	703 879,61	
2020	2 806 483,22	292 570,32	55 670,88	236 899,44	479 268,39
2021	2 569 583,79	283 196,87	49 182,33	234 014,54	9 373,45
2022	2 335 569,25	283 106,64	42 506,93	240 599,71	90,23
2023	2 094 969,54	228 484,06	35 594,87	192 889,19	54 622,58
2024	1 902 080,35	180 354,02	30 723,06	149 630,96	48 130,04
2025	1 752 449,39	180 240,55	27 801,54	152 439,01	113,47
2026	1 600 010,38	176 150,01	24 832,16	151 317,85	4 090,54
2027	1 448 692,53	154 353,25	21 789,90	132 563,35	21 796,76
2028	1 316 129,18	154 281,56	19 451,28	134 830,28	71,69
2029	1 181 298,90	154 172,04	17 024,28	137 147,76	109,52
2030	1 044 151,14	132 542,95	14 564,36	117 978,59	21 629,09
2031	926 172,55	132 452,21	12 781,38	119 670,83	90,74
2032	806 501,72	110 820,99	10 999,23	99 821,76	21 631,22
2033	706 679,96	89 235,66	9 465,73	79 769,93	21 585,33



2034	626 910,03	89 230,10	8 180,69	81 049,41	5,56
2035	545 860,62	89 224,46	6 872,02	82 352,44	5,64
2036	463 508,18	89 228,89	5 549,37	83 679,52	-4,43
2037	379 828,66	89 213,02	4 181,85	85 031,17	15,87
2038	294 797,49	45 241,41	2 799,46	42 441,95	43 971,61
2039	252 355,54	45 235,56	2 371,87	42 863,69	5,85

#### État de la dette sur 20 ans du budget 13 logements

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2020	315 901,94	31 912,10	5 686,23	26 225,87	
2021	289 676,07	31 912,10	5 214,17	26 697,93	0,00
2022	262 978,14	31 912,10	4 733,61	27 178,49	0,00
2023	235 799,65	31 912,10	4 244,39	27 667,71	0,00
2024	208 131,94	31 912,10	3 746,37	28 165,73	0,00
2025	179 966,21	31 912,10	3 239,39	28 672,71	0,00
2026	151 293,50	31 912,10	2 723,28	29 188,82	0,00
2027	122 104,68	31 912,10	2 197,88	29 714,22	0,00
2028	92 390,46	31 912,10	1 663,03	30 249,07	0,00
2029	62 141,39	31 912,10	1 118,55	30 793,55	0,00
2030	31 347,84	31 912,10	564,26	31 347,84	0,00

#### État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2020	268 563,37	14 899,44	11 682,51	3 216,93	
2021	265 346,44	14 899,44	11 542,57	3 356,87	0,00
2022	261 989,57	14 899,44	11 396,55	3 502,89	0,00
2023	258 486,68	14 899,44	11 244,17	3 655,27	0,00
2024	254 831,41	14 899,44	11 085,17	3 814,27	0,00
2025	251 017,14	14 899,44	10 919,25	3 980,19	0,00
2026	247 036,95	14 899,44	10 746,11	4 153,33	0,00
2027	242 883,62	14 899,44	10 565,44	4 334,00	0,00
2028	238 549,62	14 899,44	10 376,91	4 522,53	0,00
2029	234 027,09	14 899,44	10 180,18	4 719,26	0,00
2030	229 307,83	14 899,44	9 974,89	4 924,55	0,00
2031	224 383,28	14 899,44	9 760,67	5 138,77	0,00
2032	219 244,51	14 899,44	9 537,14	5 362,30	0,00
2033	213 882,21	14 899,44	9 303,88	5 595,56	0,00
2034	208 286,65	14 899,44	9 060,47	5 838,97	0,00
2035	202 447,68	14 899,44	8 806,47	6 092,97	0,00
2036	196 354,71	14 899,44	8 541,43	6 358,01	0,00
2037	189 996,70	14 899,44	8 264,86	6 634,58	0,00
2038	183 362,12	14 899,44	7 976,25	6 923,19	0,00
2039	176 438,93	14 899,44	7 675,09	7 224,35	0,00
2040	169 214,58	14 899,44	7 360,83	7 538,61	0,00



**B- État du personnel :****Dépenses de personnel :**

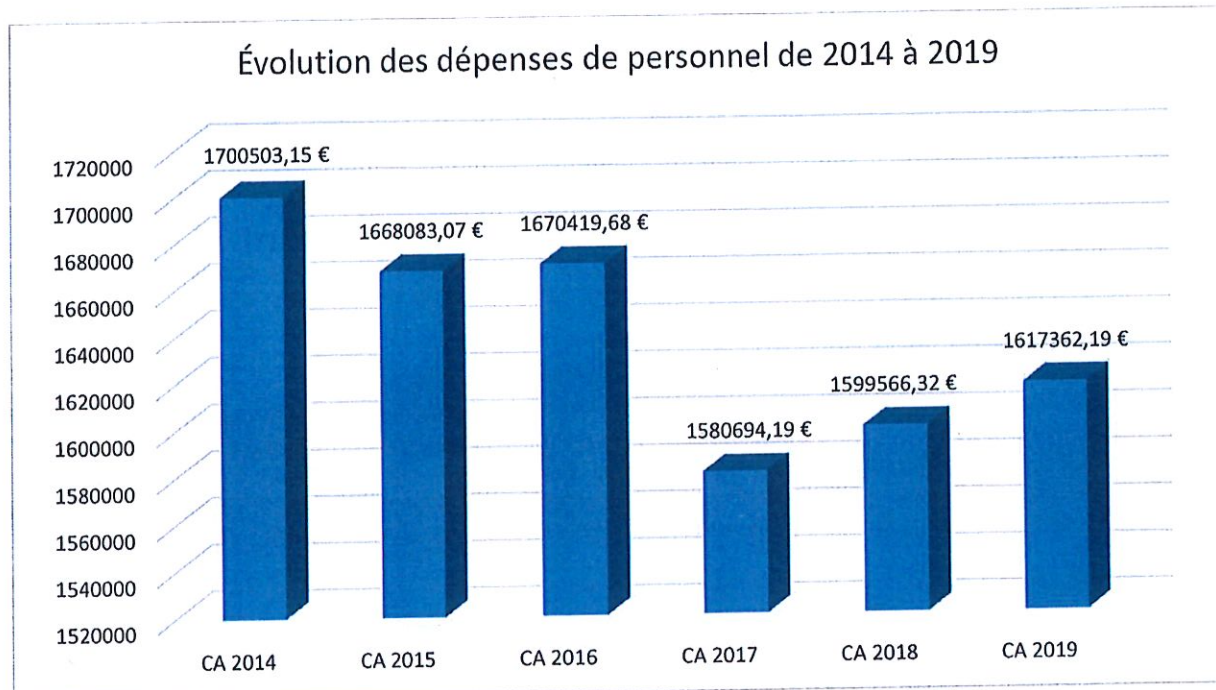
Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 025-212500482-20200219-2020DELIB01-DE



Pour rappel, le montant prévisionnel pour les dépenses de personnel était de 1 732 098.00 €.

► En 2017, la forte diminution des dépenses de personnel s'expliquait par :

- \* le transfert de la compétence "urbanisme" à PMA suite au départ de l'agent,
- \* des postes restés vacants durant la période de recrutement pour permettre un examen attentif et une optimisation de chaque poste remplacé. On compte :
  - 3 départs en retraite dont 1 pour invalidité,
  - 3 mutations,
  - 1 détachement,
  - 1 disponibilité de droit pour suivre son conjoint, qui a évolué en mutation,
  - 1 démission,
  - 1 licenciement (versement d'allocations pour perte d'emploi),
  - 1 congé parental.

► En 2018, le recrutement des agents réalisé fin 2017 et début 2018 afin d'assurer le remplacement des départs susnommés explique l'augmentation des frais liés au personnel pour 2018.

► Comme annoncé lors du Conseil Municipal pour le Débat d'Orientations Budgétaires de 2019, une augmentation des dépenses liées au personnel a eu lieu en raison de l'intervention des reclassements des agents dans les nouvelles grilles indiciaires issues de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des avancements de grade votés par le Conseil Municipal en décembre 2018, ainsi que du recrutement de deux agents d'animation à partir de fin août 2019 pour l'organisation des Temps d'Accueil Loisirs suite à l'arrêt par la Maison Pour Tous de l'organisation de ces derniers à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

► Ces dépenses, pour avoir une bonne visibilité, doivent être mises en relation avec les recettes supplémentaires issues des prestations de service CAF et des participations des familles perçues en 2019 par la Commune pour les Temps d'Accueil Loisirs, ainsi que des sommes qui ont été reversées à la Commune suite à l'acceptation par la CNRACL de la demande de mise à la retraite pour invalidité d'un adjoint technique (que nous avons continué à rémunérer jusqu'en mai 2019). Cette mise à la retraite pour invalidité a donc été actée en mai 2019, avec un effet rétroactif afin d'être effective au 19 octobre 2018.

De plus, en parallèle au recrutement de la directrice du Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments, en avril 2018, la Commune a continué à rémunérer l'ancien directeur du pôle jusqu'en août 2019.

► Enfin, les dépenses n'ont pas évolué autant que prévu, car le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), n'a pas encore été mis en place (mise en œuvre obligatoire dans les meilleurs délais au sein de la fonction publique territoriale – décret n° 2014-513 du 20 mai 2014). L'instauration réglementaire du RIFSEEP générera une augmentation des dépenses liées au personnel.

Par ailleurs, le remplacement du responsable adjoint des Ateliers municipaux (suite à une mutation qui est intervenue en septembre 2019) et le recrutement d'un agent polyvalent dans le domaine du bâtiment ne sont pas encore intervenus (en cours).



## VII - TAUX D'IMPOSITION

Les taux votés en 2019 étaient respectivement de 12.43 % (TH), 25.64 % (TF sur propriétés bâties) et 33.49 % (TF sur propriétés non bâties).

Il sera proposé de ne pas modifier ces taux pour 2020, conformément aux engagements de la Municipalité.

## VIII – PROJETS ENVISAGÉS

### A – Rénovation de la salle omnisports

- Réfection complète de la toiture (environ 1800 m2) car de nombreuses fuites difficilement solutionnables sont à dénombrer (corrosion perforante, infiltrations au niveau des fixations de la toiture sur les éléments de la structure bois...).
- Installation des vannes de coupure d'eau intermédiaires sur le circuit d'alimentation des vestiaires.
- Remplacement des radiants gaz car ils sont très vétustes et sujets à des pannes qui ne sont plus réparables en raison de l'arrêt (il y a déjà plusieurs années) de la fabrication des modèles en place et donc de l'épuisement des stocks de pièces de rechange.
- Reprise de la partie du bardage en PVC.
- Nettoyage et traitement complet du bardage métallique pour prolonger sa durée de vie.
- En 2019, la réfection des vestiaires (carrelage et peinture) a été réalisée par les ateliers municipaux et les luminaires actuels (pour lesquels nous avons les mêmes problèmes d'approvisionnement que pour les radiants) seront remplacés par des luminaires LED lors des vacances d'hiver de 2020 (crédits de report 2019).
- Réfection complète de la toiture (environ 1800 m2) car de nombreuses fuites difficilement solutionnables sont à dénombrer (corrosion perforante, infiltrations au niveau des fixations de la toiture sur les éléments de la structure bois...).

### B – Travaux de voirie

- Réfection de plusieurs trottoirs affaissés ou abîmés (notamment dans les lotissements).
- Création de trottoirs afin de pallier aux interruptions de cheminement (notamment entre l'entrée de la rue du Bois Joli et la rue des Bleuets pour faciliter l'accès piéton à l'école).
- Création de places de parking devant la bibliothèque pour désengorger la circulation aux heures d'entrées et de sorties de l'école primaire.
- Réfection des chemins champêtres et forestiers usités par les promeneurs, les chasseurs...

**Le Conseil Municipal,**

**par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

**PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2020.**

*Séance levée à 21h45*